

AIDE-MÉMOIRE POUR LES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

GESTION DES DÉCHETS

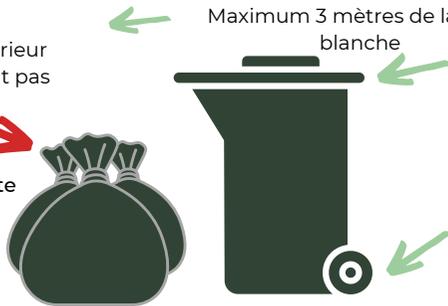
Position du bac roulant pour la collecte

Maximum 3 mètres de la ligne blanche

Les déchets placés à l'extérieur des bacs roulants ne seront pas ramassés

Couvercle fermé, aucun sac ou objet ne doit dépasser

Roues orientées vers la maison



Pour la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac noir, consultez le www.mrcdeschenaux.ca

✗ Déchets exclus de la collecte

- Matières recyclables
- Matières compostables
- Débris de construction, rénovation et démolition
- Matières dangereuses

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le bac destiné à la collecte des déchets doit être de couleur noire. **Aucun bac d'une autre couleur peinturé en noir ne sera toléré.**
- Le bac doit être de format 240 ou 360 litres conçu pour être utilisé dans la collecte automatisée (disponible dans la plus part des quincailleries).
- Un maximum de 4 bacs à déchets est autorisé par résidence.
- **Tout bac contenant des matières interdites ne sera pas collecté.**
- **Tout bac contrevenant au règlement 2019-119, concernant la collecte des déchets, ne sera pas collecté** (le règlement est disponible sur le site web de la MRC des Chenaux).

GESTION DU COMPOST

✓ Matières acceptées bacs bruns

- Résidus alimentaires
- Résidus de jardin
- Papiers et cartons souillés
- Cheveux, poils et plumes
- Bois alimentaire (ustensiles, cure-dents, baguettes, etc.)
- Litière et excréments d'animaux domestiques
- Bran de scie ou copeaux de bois non traité
- Cendres froides (refroidies 72h)

✗ Matières refusées bacs bruns

- Sacs en plastique
- Matière plastique compostable ou non
- Verre et métal
- Couches et produits sanitaires
- Bûches, souches et bois traité
- Médicaments et déchets biomédicaux



GESTION DU RECYCLAGE

✓ Matières recyclables

- Contenants, emballages ou imprimés.
- Par exemple :
 - Contenant de produit d'entretien ménager
 - Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
 - Boîte de carton
 - Assiette et papier d'aluminium
 - Emballage de mets à emporter et préparés
 - Journal et circulaire
 - Enveloppe
 - Feuille de papier
 - Cahier

✗ Matières non-recyclables

- Piles, batteries d'automobiles
- Seringues
- Boyaux d'arrosage
- Chaises de jardin
- Jouets
- Casseroles
- Vêtements et tissus
- Résidus domestiques dangereux
- Matériels électroniques
- Résidus de construction



Pour la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac brun et bleu, consultez le www.energycle.ca/bacbrun/